



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :
Service Transition Énergétique, Logement, Construction
Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air
Claudie PITIOT
Tél : 03 88 13 07 34
Mél : claudie.pitiot@developpement-durable.gouv.fr

Nancy, le 24 juin 2021

Comité Local de l'Air du PPA de l'agglomération de Nancy

Compte-rendu

Présentation support de la réunion bientôt téléchargeable : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/nancy-r318.html>

Introduction

Julien LE GOFF, Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, souhaite la bienvenue aux participants. Il les remercie de leur présence. Après un tour de table, il rappelle les points prévus à l'ordre du jour. Monsieur LE GOFF rappelle ensuite les obligations réglementaires liées au PPA sur le territoire de l'agglomération de Nancy.

La qualité de l'air est un sujet important en lien avec le plan de relance sur la rénovation énergétique et les bâtiments de basse consommation, avec la problématique de la qualité de l'air intérieure et de l'aération des bâtiments. L'État travaille de concert avec les collectivités sur des cahiers des charges pour une meilleure utilisation des crédits du Plan de relance. La mobilité est également un sujet important. Le parc des véhicules se renouvelle, se verdit. L'électrique et l'hydrogène sont désormais de grands enjeux économiques. On peut aussi noter le contrat de relance et de transition écologique métropolitain du Grand Nancy, dont une partie prévoit la création d'une ZFE-m. Le Secrétaire Général de la préfecture rappelle également la mise en place très prochaine, le 1^{er} juin 2021, de la circulation différenciée sur le territoire du Grand Nancy. Il salue le travail réalisé par la métropole et les autres collectivités voisines pour instaurer cette mesure. Il salue les efforts majeurs faits par les industriels pour relancer l'économie, en développant des projets plus respectueux de l'environnement. Ce travail est nécessaire pour obtenir une acceptation du Grand public. Il salue également le travail en cours avec les chambres d'agriculture régionale et départementale.

La France est de plus en plus concernée par les contentieux, européen et national, pour inaction des pouvoirs publics et inaction administrative pour garantir une qualité de l'air suffisante sur le territoire. La pollution de l'air est l'une des premières causes de mort prématurée en France. Il s'agit d'un enjeu de confort, de bien être, d'attractivité des grandes villes, voire encore d'un enjeu d'aménagement du territoire.

Partie 1 : actualités en lien avec la qualité de l'air

Le projet de loi Climat et Résilience (diapositive n°3)

David MAZOYER, directeur adjoint de la DREAL Grand Est, présente le projet de loi Climat et résilience, élaboré sur la base des travaux de la convention citoyenne pour le climat (3C). Ce texte prévoit des mesures importantes et emblématiques comme l'interdiction de la location des passoires thermiques ou l'interdiction des vols intérieurs quand le trajet représente moins de 2h30 en train.

Il devrait amplifier l'action de l'État et des collectivités en faveur d'une meilleure qualité de l'air en étendant le dispositif des zones à faibles émissions mobilité obligatoires.

L'indice de la qualité de l'air (IQA) (diapositives n°4 à 6)

Guillaume GAUBY, chef du pôle TEQA de la DREAL Grand Est, présente les modalités du nouvel indice de la qualité de l'air et détaille les raisons de sa révision.

Lorsque l'on compare les deux IQA pour l'agglomération de Nancy, on passe de 256 jours avec une qualité de l'air bonne pour l'ancien indice à 258 jours avec une qualité de l'air moyenne avec le nouvel indice. Cela n'est pas dû à une dégradation de la qualité de l'air mais à un durcissement de l'indice.

Question de Monsieur PERRIN, directeur des infrastructures, déplacements, équipement du Bassin de Pompey, sur l'indice qualité de l'air :

- Monsieur PERRIN met en évidence la difficulté en termes de communication liée au changement de thermomètre pour mesurer l'indice qualité de l'air. Cela perturbe le jugement : donne l'impression que la qualité de l'air se détériore alors que ce ne sont que les méthodes de calculs qui ont évolué. Il demande s'il est possible de faire une double mesure ancien/nouvel IQA pour conserver la connaissance et observer l'évolution de la qualité de l'air.
- Guillaume GAUBY répond que les dispositions réglementaires en vigueur ne prévoient pas ce double affichage. Le nouvel IQA est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2021.
- Monsieur MARQUEZ indique qu'ATMO Grand Est a pour obligation de diffuser quotidiennement le nouvel IQA uniquement sur son site internet. La question posée est une question de communication. ATMO Grand Est a déjà beaucoup communiqué sur le nouvel indice, à travers des webinaires à destination des élus, pour expliquer les évolutions et implications de ce nouvel indice de qualité de l'air. Une simulation rétroactive de ce qu'aurait été cet indice en 2019 a également été réalisée. Maintenir un système avec les deux indices ne facilitera pas l'appropriation du nouveau par les populations. Il serait possible, en fin d'année 2021, de faire un bilan de ce qu'aurait été l'indice avec l'ancienne base.
- **Le Secrétaire Général demande que des éléments de langage adaptés soient préparés pour les épisodes de pics de pollution, pour rappeler aux populations que le nouvel IQA est plus exigeant. ATMO Grand Est préparera ces éléments pédagogiques en lien avec le Métropole du grand Nancy.**

Effet du confinement sur la qualité de l'air (diapositive n°7)

Anne-Christine LE GALL (ingénieure ATMO Grand Est) présente l'effet des confinements sur les mesures de concentrations en NO₂, en particules et en ozone.

Pour le premier confinement, les concentrations de NO₂ ont diminué. Celles des PM sont plutôt stables. La baisse du trafic est au centre des causes de l'évolution de la qualité de l'air. Seul le polluant ozone a vu sa concentration augmenter par rapport aux années précédentes du fait d'une période chaude et

ensoleillée.

Les deuxième et troisième confinements et les couvre-feux ont eu beaucoup moins d'impact sur la qualité de l'air.

Question du Secrétaire Général sur la qualité de l'air intérieure et le confinement :

- M. le Secrétaire Général demande si une réflexion a été menée sur la qualité de l'air dans les bâtiments compte-tenu des nouvelles normes de construction (difficultés d'aération, etc.) ?
- Monsieur MARQUEZ indique qu'ATMO Grand Est accompagne les collectivités qui les sollicitent sur ce sujet. La question posée interpelle de nombreux territoires. La situation du confinement a conduit à se poser des questions. ATMO Grand Est travaille sur la qualité de l'air intérieure avec les établissements sensibles (écoles, etc.). Des échanges sont en cours avec plusieurs collectivités du Grand Est pour les accompagner dans cette prise en compte de la qualité de l'air intérieure (bonnes pratiques pour un bon renouvellement de l'air, etc.).

Partie 2 : évaluation du PPA de l'agglomération de Nancy

Méthode employée pour l'évaluation du PPA 2015-2020 (diapositives n°8 à 11)

Guillaume GAUBY présente la méthodologie d'évaluation du PPA.

Le PPA est évalué à trois niveaux :

- une analyse globale, par secteur et annuelle de la qualité de l'air depuis son approbation
- une évaluation quantitative et qualitative à l'échelle de l'action
- une évaluation qualitative sur le PPA en lui-même, à savoir sa gouvernance, son suivi, etc.

L'évaluation du PPA de l'agglomération de Nancy est réalisée en deux phases. La phase 1 d'évaluation du PPA a consisté au recueil de l'avancement des actions auprès des porteurs et des organismes en charge du suivi des indicateurs. La phase 2 d'évaluation se basera aussi sur une enquête d'évaluation qualitative à laquelle seront prochainement invités à répondre les membres du CLA. Les éléments des deux phases d'évaluation seront associées dans un rapport d'évaluation du PPA à l'automne 2021. Après validation, ce rapport sera mis en ligne sur le site de la DREAL dédié au PPA et il sera transmis à l'ensemble des membres du CLA. Au vu des conclusions du rapport d'évaluation, il appartiendra au préfet d'envisager ou non la révision de ce dernier.

Question de Mme Aurore Coince(EDEN) sur la méthode d'évaluation :

- Mme Coince trouve que le terme « effet immédiat » dans le logigramme sur la diapositive n°11 renvoie à une notion de temporalité. Elle propose d'employer un terme plus adapté renvoyant à la notion de causalité : « effet direct » sur la qualité de l'air.
- Monsieur GAUBY de la DREAL Grand Est indique que cette rédaction serait en effet plus rigoureuse et que le logigramme peut être ajusté en ce sens.

Bilan 2015-2020 de la qualité de l'air (diapositives n°12 à 24)

La présentation faite par Anne-Christine LE GALL est découpée en deux parties :

- « Que respirons-nous ? » qui présente l'évolution des concentrations des polluants ;
- « quels sont les contributeurs » qui présente l'évolution des émissions de ces polluants.

* *Evolution des concentrations de NOx (diapositive n°13):* concentrations en baisse depuis une dizaine d'années. Valeur limite réglementaire respectée excepté au niveau de l'A33.

Émissions de NOx (**diapositive n° 19**) provenant en grande majorité du transport routier. Émissions du secteur industriel provenant principalement de la combustion de minéraux solides (charbon).

* *Evolution des concentrations de PM10 (diapositive n°14 et 15)*: amélioration de la qualité de l'air sur les 10 dernières années. Concentration en moyenne annuelle en dessous de la valeur limite réglementaire et en voie de passer sous le seuil de recommandation OMS.

Émissions de PM10 (**diapositive n°20**) provenant principalement du chauffage résidentiel (chauffage au bois en majorité). Émissions du secteur des transports liées à l'usure des pneus, des plaquettes de freins. De même pour les PM2,5

* *Evolution des concentrations de PM2,5 (diapositive n°16)*: baisse de plus de 50 % des concentrations sur les 10 dernières années. Concentrations en moyennes annuelles sous les valeurs limites réglementaires et en voie de passer sous le seuil de recommandation OMS.

* *Evolution des concentrations d'ozone (diapositive n°17)*: augmentation de la concentration de fond en ozone, phénomène similaire en Grand Est et en France. Dépassement de la valeur cible 25 du nombre de jours avec une concentration supérieure à 120 µg/m³ d'ozone depuis 2018 environ. Les précurseurs de l'ozone, NO₂ et COVNM, sont en diminution, mais on a tout de même une augmentation des émissions d'ozone, dû à une augmentation de l'ensoleillement (**diapositive n°22**).

* *Evolution des émissions de SO₂ (diapositive n°21)*: émissions principalement dues à des sites industriels. Baisse des émissions jusque 2015 liée à la fermeture de site et à l'amélioration de process industriels sur le territoire du PPA. Émissions provenant de la combustion de minéraux solides (charbon) et de fioul.

* *Evolution des émissions de NH₃ (diapositive n°21)* : polluant principalement d'origine industrielle (spécificité du PPA de Nancy). Baisse ces dernières années dû à une amélioration des process industriels.

Globalement sur le territoire du PPA de Nancy, tous les objectifs à 2020 sont atteints, mais il existe un risque que les objectifs de 2030 soient non atteints pour les NOx, le SO₂, les COVNM et le NH₃. Les tendances sont plutôt stagnantes depuis plusieurs années (**diapositive n°24**). Ainsi, sans effort supplémentaire, il est fort possible que les objectifs du SRADDET ne soient pas tous atteints notamment en vue de 2030.

Comment a-t-on agi pour améliorer la qualité de l'air ? (diapositive n° 25)

Ce sont 17 actions du PPA mises en œuvre sur 5 thématiques différentes avec des niveaux d'avancements différents. Trois des 17 actions ont eu plus de mal à être réalisées dû à un manque ou à des difficultés de réalisation et de suivi par le porteur d'action. Environ 76 % des actions ont été réalisées, mais l'ensemble des objectifs prévus par le PPA n'ont pas forcément été atteints.

Environ 65 % des actions sont à poursuivre pour observer un réel changement de comportements des citoyens. Les résultats d'évaluation de chacune des actions seront partagés dans le rapport d'évaluation du PPA de l'agglomération de Nancy.

Focus sur une action du secteur résidentiel / tertiaire : réaliser une enquête-chauffage (diapositive n° 26 à 28)

Claudie PITIOT présente les objectifs de l'enquête « bois énergie » réalisée en octobre 2018 dans le cadre du programme Interreg ATMO VISION. Elle ajoute que la métropole du Grand Nancy a mis en

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

place sur son territoire depuis 2017 une campagne de remplacement des anciens appareils de chauffage au bois. Les éléments de suivi de cette campagne seront présentés dans le rapport d'évaluation du PPA.

Anne-Christine LE GALL présente ensuite quelques données de l'enquête « bois énergie » et de l'inventaire ATMO réalisé chaque année. Pour le chauffage résidentiel, 6 % de l'énergie consommée provient du bois énergie. Les émissions du chauffage au bois en 2018 représentent 10 % des émissions de NOx et 93 % des émissions de PM du chauffage résidentiel. Il y a un effort de réduction des émissions de particules depuis 1990. Mais ces émissions ont été plus stables sur les cinq dernières années.

Question de Mme BEGORRE-MAIRE :

- Mme BEGORRE-MAIRE demande s'il est possible d'avoir accès aux données par équivalent habitant. Ces données sont importantes pour savoir comment aménager son territoire (poids par territoire) et faire une communication adaptée. La part par habitant du chauffage individuel dans les émissions du chauffage résidentiel doit être plus élevée que pour du chauffage collectif.
- Mme LE GALL confirme cela. Le chauffage individuel est plus émissif, par habitant. Les données de l'enquête ATMOVISION ou de l'inventaire s'appliquent à l'échelle du territoire du PPA. ATMO Grand Est dispose actuellement uniquement des données d'équivalent énergie consommé pour le chauffage. ATMO Grand Est va essayer de disposer de ces chiffres.

Question de Mme COINCE, de l'entente pour la défense de l'Environnement Nancéen :

- Mme COINCE demande si des études de prospective ont été réalisées pour le secteur bois énergie (évolution de l'utilisation du bois énergie, projections, etc.)
- Mme LEGALL répond qu'ATMO Grand Est n'a pas réalisé d'étude de prospective sur le bois énergie. L'inventaire donne uniquement des données sur les quinze dernières années.
- Guillaume GAUBY indique que dans une éventuelle révision du PPA de Nancy, le scénario prospectif est une brique importante du processus de révision du PPA. Ce travail a d'ailleurs dû être réalisé en 2015 pour élaborer le PPA 2015-2020.
- Monsieur MAZOYER complète en indiquant qu de façon plus globale , des prospectives doivent être réalisées aujourd'hui pour mener des plans et programmes.

Focus sur l'action du secteur industriel : informer les exploitants de chaufferies et les organismes de contrôles sur la réglementation relative aux émissions des chaudières (diapositive n° 29)

Cette action avait principalement pour but de sensibiliser les exploitants de chaufferies et les organismes de contrôle à l'évolution de la réglementation relative aux émissions des chaudières (réunions d'information organisées, évolution des modalités de fonctionnement des ICPE, etc.).

Focus sur l'action de mise en œuvre de la circulation différenciée (diapositive n° 30 à 32)

La DREAL présente la mesure de circulation différenciée dont le but est de limiter la durée et l'ampleur des épisodes de pollution en interdisant la circulation des véhicules les plus polluants. Il s'agit d'une mesure temporaire mise en œuvre dès le 1^{er} juin 2021, appliquée lors des pics de pollution, à compter du 2^e jour d'alerte. Les véhicules équipés de vignettes 0, 1, 2 et 3 seront autorisés à circuler. Si la démarche avait été appliquée depuis 2018, il y aurait eu deux déclenchements de la circulation différenciée en 2019 (2 pics d'ozone), rien en 2018 et 2020.

Mme ESCOFFIER de la MGN présente ensuite l'accompagnement réalisé par la métropole auprès de ses habitants **(diapositive n°32)** :

- mise en place d'une concertation préalable à une échelle plus large que celle de la métropole car concerne aussi les EPCI voisins : cela a permis d'adapter l'arrêté en prenant en compte les avis des citoyens ;
- mise en place de mesures d'accompagnements (communication réalisée sur internet et par mail, gratuité des transports en commun, mise en place d'une alerte la veille du déclenchement de la circulation différenciée) ;
- réalisation en amont de l'étude Casp'air pour sensibiliser les habitants à ces questions de qualité de l'air et de mobilités.

Focus sur une action du secteur de la planification : prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (diapositive n° 33 & 34)

Cette action avait pour but de sensibiliser les EPCI à intégrer les enjeux de qualité de l'air dans les études d'impact et les documents d'urbanisme. : sensibilisation réalisée auprès des EPCI par la DREAL, la MRAe.

La métropole du Grand Nancy présente ensuite son projet de révision du PLUi habitat-déplacement, avec intégration dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) de la problématique qualité de l'air **(diapositive n°34)**. L'OAP se déclinera sous un certain nombre de préconisations qui vont permettre de hiérarchiser et cerner le choix d'utilisation du foncier en fonction par exemple de sa proximité ou non d'un axe circulant (notion d'établissements sensibles, etc.). Des cartes stratégiques air seront réalisées pour appuyer cette réflexion.

Focus sur une action du secteur des transports : développer les plans de déplacements (diapositive n° 35 & 36)

De nombreux projets ont été développés sur les différentes EPCI (plans de déplacements inter-entreprises, plans de déplacements des établissements scolaires, etc.).

Monsieur JONVEL de la CC du Pays du Sel et du Vermois nous présente le plan de mobilité des agents de la CCPSV **(diapositive n°36)**. Avant de sensibiliser les entreprises à la réalisation de PDE, il faut tout d'abord que la CCPSV soit exemplaire. Une enquête mobilité a été réalisée auprès d'une trentaine d'agents pour trouver des alternatives à la voiture en autosolisme (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.). Une solution alternative a été trouvée pour plusieurs agents : on passe de 87 % à 61 % de l'utilisation de la voiture, avec une économie de 4 tonnes de CO₂ par an. La mise en place du télétravail ces derniers mois requestionne le modèle de développement de la société et d'aménagement du territoire.

Présentation du Grenelle des mobilités de Lorraine (diapositive n° 37 à 44)

Thomas MEYER de la Région Grand Est nous présente le Grenelle des mobilités de Lorraine, initié en juillet 2019 par trois acteurs : l'État, le Sillon lorrain et la région Grand Est. Le but de ce projet est tout d'abord d'identifier les enjeux de mobilité au sein du territoire et d'accessibilité de la Lorraine, puis d'agir pour développer des solutions. Ce projet a été co-construit avec les collectivités, les associations, le monde économique et plus largement les usagers à travers trois phases de mobilisation. Le projet a été piloté par les agences d'urbanisme du territoire (AGAPE, AGURAM et SCALEN). La troisième phase du processus a mobilisé entre novembre 2020 et février 2021 environ 150 personnes au cours de 20 ateliers. Le premier document officiel du Grenelle, socle consensuel, est paru en mars 2021. Il décrit les 9

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

grands engagements du Grenelle.

Les trois premiers engagements touchent plus à la co-mobilisation des acteurs : comment construire des financements, comment construire avec les acteurs du territoire. Les engagements 4 à 7 touchent à la mobilité du quotidien (rendre plus visibles les offres de transports en commun, faciliter et massifier leur usage). Les engagements 8 et 9 sont liés aux enjeux transfrontaliers. Deux à trois actions ont été proposées pour chaque engagement.

Les grandes décisions ont été actées. Il reste maintenant à entériner la mise en œuvre de la démarche.

Démarrage de la phase 2 d'évaluation du PPA : une enquête d'évaluation qualitative (diapositive n° 45)

Guillaume GAUBY présente la phase 2 d'évaluation du PPA 2015-2020 à engager. Afin de faire une évaluation complète et partagée du PPA, il est proposé aux membres du CLA de répondre à une enquête de satisfaction à la suite de cette réunion. Cette enquête en ligne permet d'exprimer son ressenti sur la mise en œuvre du PPA de l'agglomération de Nancy, en particulier pour ce qui concerne sa gouvernance et son suivi. Les membres du CLA disposeront d'environ 1 mois pour y répondre. Une synthèse des résultats de l'enquête sera ensuite partagée au cours de l'été.

Claudie PITIOT de la DREAL Grand Est indique qu'il est possible d'organiser un échange téléphonique/vsio pour les personnes qui souhaiteraient répondre au questionnaire au travers d'un échange, ou qui souhaiteraient apporter des informations complémentaires à leur réponse faite en ligne.

Intervention de Mme BEGORRE-MAIRE :

- Mme BEGORRE-MAIRE indique que la problématique liée à l'A31 et A33 A330 doit être une responsabilité collective. Il est nécessaire de se remettre autour d'une table avec l'ensemble des acteurs du territoire pour décider ensemble du meilleur pour le territoire et les citoyens. Mme BEGORRE-MAIRE indique avoir déjà fait cette remarque en 2019 : on parle du PPA de l'agglomération de Nancy et non du PPA de Nancy. Les autres collectivités ont également des habitants sur leurs territoires exposés à la pollution de l'air. Les autres territoires ont également mis en place des actions en faveur de la qualité de l'air (urbanisme, etc.). Les actions des autres EPCI devraient donc également être mises en avant. Le comité de suivi du PPA doit être plus global et intégrer les autres territoires. Ces éléments seront rappelés dans l'enquête d'évaluation et de satisfaction du PPA 2015-2020.
- Monsieur MAZOYER répond qu'il s'agit d'un biais de notre présentation de mai 2021 d'avoir fait un focus sur les actions de la Métropole du Grand Nancy. D'autres actions ont bien-sûr été mises en place sur d'autres territoire. Ce comité local de l'air montre bien la richesse de ce collectif. La réunion de deux heures ne permettait pas de présenter l'ensemble des actions réalisées. Mais les actions des autres collectivités seront bien entendu présentées et valorisées dans le rapport d'évaluation du PPA 2015-2020.
Il rappelle que le but du questionnaire est de balayer tous les aspects du PPA et de continuer à enrichir ce collectif et à le faire évoluer.

Partie 3 : Plan climat air énergie territorial (PCAET), plans d'actions pour l'air et études d'opportunités zones à faible émissions mobilité (ZFE-m)

Renforcement de la qualité de l'air dans les PCAET (diapositives n°47 à 49)

L'article 85 de la loi LOM du 24 décembre 2019 impose qu'un PCAET soit réalisé par les EPCI suivantes avant le 1^{er} janvier 2022 :

- EPCI de plus de 100 000 habitants

- EPCI de plus de 20 000 habitants dont le territoire est couvert tout ou partie par un PPA
- Ce plan d'action pour l'air doit intégrer :
- des actions permettant de réduire les émissions et concentrations de polluants atmosphériques
 - une étude d'opportunité pour la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité sur leur territoire

Ces plans d'action pour l'air des PCAET devront avoir des objectifs biennaux à atteindre à compter de 2022.

Projet de ZFE-m de la métropole du Grand Nancy (diapositives n°50 et 51)

Mme ESCOFFIER rappelle tout d'abord ce qu'est une ZFE-m par rapport à la mesure de circulation différenciée (application toute l'année sur un périmètre défini, durée limitée, choix des types de véhicules concernés, modalités de contrôle, etc.).

Le projet de ZFE-m est une démarche volontaire initiée dès 2018 par la métropole. Ce projet est en continuité avec la réflexion menée sur la circulation différenciée. La MGN a répondu à l'appel à projet ZFE-m de l'ADEME : une aide financière est apportée pour la réalisation de l'étude réglementaire. Une phase de concertation assez longue sera proposée, et associera les EPCI voisins.

La métropole propose aux EPCI de la première couronne autour de Nancy de mettre en place une étude d'opportunité/réglementaire ZFE-m commune, pour créer un effet de synergie sur cette réflexion. Les chiffres montrent que les véhicules plus anciens se situent sur les territoires les plus éloignés de la métropole, d'où l'importance de mener une démarche co-construite.

Temps d'échange :

- Mme BEGORRE-MAIRE indique que la Cc du Bassin de Pompey a confirmé au Grand Nancy sa volonté de réaliser de concert l'étude sur les ZFE-m. Elle ajoute que le PCAET de la CCBP sera validé en conseil communautaire en juin prochain.
- Michael JONVEL indique que les élus de la CCPSV ont également confirmé à la métropole leur participation à l'étude sur les ZFE-m. Il ajoute que la collectivité va mettre en place une consultation pour leur PCAET d'ici octobre 2021. Les travaux de réalisation du PCAET de la CCPSV débuteront en janvier 2022 pour une durée de 24 mois environ.
De plus, dans le cadre de la circulation différenciée à Nancy, le syndicat mixte des transports suburbains de Nancy va mettre en place la gratuité des transports en commun à partir du deuxième jour de pic de pollution.
- Véronique ESCOFFIER de la métropole du Grand Nancy prendra contact avec les techniciens de la CCPSV et de la CCBP pour bâtir ensemble l'étude des ZFE-m.

Conclusion

Le directeur adjoint de la DREAL Monsieur MAZOYER clôture la séance. Il remercie au nom du Secrétaire Général de la préfecture les personnes présentes pour leur participation nombreuse. Il remercie également les partenaires d'ATMO Grand Est qui sont toujours précis et experts dans leurs études et analyses. La qualité de l'air touche à de nombreux domaines. Une vraie communauté de travail a été créée dans le cadre de ce PPA de l'agglomération de Nancy. Il est important de répondre au questionnaire qui sera envoyé aux membres du CLA sous quelques jours, pour que l'évaluation qualitative du CLA 2015-2020 puisse être réalisée. Pour finir, il rappelle les points importants de la séance à approfondir :

- mettre à disposition les données sur le chauffage au bois ramené à l'équivalent habitant (ATMO GE) ;
- réaliser dans le futur une prospective sur l'utilisation du bois-énergie (probablement si révision

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

du PPA) ;

- avoir noté le souci exprimé de toujours respecter le collectif de travail large avec les territoires voisins, notamment au sujet de la ZFE-m ;
- approfondir le sujet de la qualité de l'air intérieure en lien avec la qualité de l'air extérieure (pour les prochains CLA, ATMO/DREAL/Collectivités) ;
- communiquer sur le nouvel indice qualité de l'air avec des éléments de langage adaptés dans la période transitoire.

Annexe : liste des personnes présentes

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

M. Julien LE GOFF Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

DREAL Grand Est

M. David MAZOYER Directeur adjoint de la DREAL Grand Est
M. Guillaume GAUBY Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air
Mme Claudie PITIOT Chargée de mission qualité de l'air
M. Damien HARTMANN Chargé de mission qualité de l'air

DIR-EST

M. Baptiste BECK Adjoint au chef CISGT (Centre Ingénierie Sécurité Gestion du Trafic)

ADEME

M. Benoît EVRARD Chargé de mission Plan Climat Air Urbanisme

Météo France

M. Lionel PFLUMIO Prévisionniste de Météo France

Région Grand Est

Mme Christine PEPPOLONI Chargée de mission climat air énergie
M. Thomas MEYER

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

M. Frédéric PERROLLAZ Responsable de secteur des nouvelles mobilités

Métropole du Grand Nancy

Mme Danielle ACKERMANN Conseillère déléguée à l'autonomie énergétique
M. RIHM Futur directeur de la Direction Énergie Climat
Mme Véronique ESCOFFIER Chargée de mission transition énergétique

Ville de Nancy

Mme Severine HUSSON Chargée de mission transition écologique

CC Pays du Sel et du Vermois

M. Michael JONVEL Chargé de mission mobilité et transport

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

CC Moselle et Madon

Mme Dominique GOEPFER 6^{ème} VP, Transition énergétique

CC Bassin de Pompey

Mme BEGORRE MAIRE Vice-Présidente en charge de l'environnement

M. Jean MUNIER Directeur territoire durable

M. PELLERIN Directeur des infrastructures, déplacements, équipement du Bassin de Pompey

Mairie de Cerville

M. Michel NICOLAS 2^e adjoint de la mairie de Cerville

Collège des directeurs du développement durable

Mme Sandrine BOZZETTI Chargée de mission conseil de développement

M. Dominique VALCK Président du C3D

Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle

M. Gilles SCHAFF Vice-président de la CCI

Agence locale de l'Énergie et du Climat de Nancy Grand Territoires

M. Guillaume LAVIER Directeur responsable énergie, pôle collectivités

Chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle

Mme Mélanie JEANNOT Conseillère qualité de l'air

Observatoire régional de la Santé

Mme Nadia HONORE Chargée d'études, attachée de recherche clinique

SCALEN

Mme Chloé MOZZON Assistante d'études Planification

Mme Jasmine CAILLER Chargée d'études innovation urbaine

FEDENE & ATEE

M. Julien ANDRE Représentant ATEE et FEDENE

Entente pour la défense de l'Environnement Nancéien (EDEN)

Mme Aurore COINCE Secrétaire

ATMO Grand Est

Mme Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS Directrice déléguée

M. Michel MARQUEZ

Mme Anne-Christine LE GALL

Mme Gisele KANNY

Responsable de l'unité accompagnement des territoires

Ingénieure qualité de l'air, chargée de l'accompagnement des plans et programmes

Professeure de Médecine Interne, Immunologie Clinique et Allergologie, référent universitaire en Hydrologie et Climatologie médicales, à la faculté de médecine de Nancy